



SCHWEIZERISCHER AKKREDITIERUNGSRAT
CONSEIL SUISSE D'ACCREDITATION
CONSIGLIO SVIZZERO DI ACCREDITAMENTO
SWISS ACCREDITATION COUNCIL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Avril 2026

Abréviations

AAQ	Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité
ACQUIN	Akkreditierungs-, Zertifizierungs- und Qualitätssicherungs-Institut (Deutschland) Institut d'accréditation, de certification et d'assurance qualité (Allemagne)
AHPGS	Akkreditierungsagentur im Bereich Gesundheit und Soziales (Deutschland) Agence d'accréditation dans le domaine de la santé et du social (Allemagne)
AQ Austria	Agentur für Qualitätssicherung und Akkreditierung Austria
CSA	Conseil suisse d'accréditation
CSHE	Conférence suisse des hautes écoles
DFI	Département fédéral de l'intérieur (Suisse)
ENQA	European Association for Quality Assurance in Higher Education
EUA	European University Association
EVALAG	Evaluationsagentur Baden-Württemberg (Deutschland) Agence d'évaluation du Bade-Wurtemberg (Allemagne)
FIBAA	Foundation for International Business Administration Accreditation (Allemagne)
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HS-QSG	Hochschul-Qualitätssicherungsgesetz (Österreich) Loi sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (Autriche)
LEHE	Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles
LPMéd	Loi fédérale sur les professions médicales
LPSan	Loi fédérale sur les professions de la santé
LPsy	Loi fédérale sur les professions de la psychologie
UNES	Union des Étudiant-e-s de Suisse

Table des matières

1. Préambule du président du Conseil suisse d'accréditation	4
2. Rapport d'activités	6
2.1 Accréditation selon la LEHE	6
2.2 Reconnaissance d'agences d'accréditation	7
2.3 Assurance qualité des procédures menées par l'AAQ	8
2.4 Jubilé 2025	10
2.5 Affaires juridiques	10
2.6 Affaires statutaires	10
3. Finances	12
4. Rapport de la révision des comptes	13
5. Conseil suisse d'accréditation	14
6. Annexes	15

1. Préambule du président du Conseil suisse d'accréditation

Chère lectrice, cher lecteur,

En 2025, le Conseil suisse d'accréditation (CSA) a célébré son 10e anniversaire. À l'instar des organes créés conformément à la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), le CSA est à présent opérationnel depuis une décennie. Lors de la conférence jubilaire qui s'est tenue le 19 septembre 2025 à Berne, différents aspects de l'accréditation institutionnelle suisse ont été abordés, tant d'un point de vue historique et international que du point de vue des hautes écoles. L'événement a été enrichi par la contribution d'un panel d'experts et d'une réflexion interactive sur les défis à venir. Il ressort que, dix ans après son introduction, le système d'accréditation institutionnelle est solidement ancré et que sa pertinence dans l'espace suisse des hautes écoles est clairement reconnue.

L'une des principales priorités du CSA est de définir plus précisément les normes de qualité actuelles qui servent de base aux procédures d'accréditation. La durée de validité de l'accréditation et les délais pour satisfaire à d'éventuelles conditions doivent également être adaptés. Sur la base de ses propositions, la Conférence suisse des hautes écoles a mené une consultation auprès des parties prenantes sur une modification de l'ordonnance. Cette démarche a reçu un accueil très favorable de la part des parties concernées. Les décisions finales et la date d'entrée en vigueur restent à définir.

Un autre point important en 2025 a été l'organisation de la succession du directeur de longue date de l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ). Le Dr Christoph Grolimund a dirigé l'AAQ et son organisation précédente, avec succès, compétence et prudence pendant 15 ans. Il prendra sa retraite à la fin du mois de mai 2026. À l'issue d'un processus de recrutement en plusieurs étapes, le CSA a désigné la Dre Beatrice Windlin comme nouvelle directrice de l'AAQ à partir du 1^{er} juin 2026 ; cette nomination a été approuvée par le Conseil suisse des hautes écoles. Le CSA est convaincu que sous sa direction et avec la collaboration de toute l'équipe, l'agence pourra poursuivre son développement avec succès.

Depuis le 1^{er} mai 2025, Sonia Barbosa a pris ses fonctions en tant que nouvelle responsable du secrétariat. Le processus de réorganisation du secrétariat a facilité une rapide familiarisation avec les nombreuses tâches et dossiers qui lui incombent. Elle apporte désormais un soutien efficace et efficient au CSA.

Je tiens à remercier mes collègues du CSA pour leur engagement sans faille, les agences agréées pour leur excellente collaboration, les institutions d'enseignement supérieur et les diverses parties prenantes, ainsi que la Conférence suisse des hautes écoles pour leur confiance.



A handwritten signature in black ink, reading 'Markus Hodel', written over a thin horizontal line.

Dr Markus Hodel

Président du Conseil suisse
d'accréditation

2. Rapport d'activités

Conformément à son règlement d'organisation, le CSA prend les décisions d'accréditation au sens de la LEHE. Il exerce également une fonction de surveillance à l'égard de l'AAQ pour laquelle il agit en tant que Commission AAQ. Enfin, la LEHE confère au CSA la compétence de reconnaître les agences d'accréditation autorisées à mener des procédures selon la LEHE.

Le CSA traite en priorité les questions directement liées aux procédures d'accréditation au sens de la LEHE, mais il aborde également des thématiques connexes, notamment en lien avec l'évolution et le développement continu de son cadre réglementaire et législatif.

En 2025, le CSA a tenu ses quatre séances ordinaires à Berne. La Présidence s'est également réunie à quatre reprises au cours de l'année, principalement pour préparer les séances plénières et accompagner la mise en œuvre des décisions prises. Toutes les réunions se sont tenues à Berne, à l'exception de la retraite annuelle, qui a eu lieu à Mariastein (SO).

2.1 Accréditation selon la LEHE

Le CSA est l'instance compétente pour rendre les décisions d'accréditation conformément à la LEHE. Celle-ci distingue deux formes d'accréditation : l'accréditation institutionnelle qui concerne l'ensemble d'une haute école, et l'accréditation de programmes, qui porte sur des cursus spécifiques.

Accréditation institutionnelle selon la LEHE

L'accréditation institutionnelle confère notamment le droit d'utiliser une appellation protégée au sens de la LEHE. Les hautes écoles accréditées peuvent ainsi porter des désignations telles que « université », « haute école spécialisée », « haute école pédagogique » ou leurs formes composées ou dérivées, telles que « institut universitaire » ou « institut de niveau haute école spécialisée ».

L'annexe I présente les décisions d'accréditation institutionnelle prises par le CSA en 2025, ainsi que la liste complète des hautes écoles jouissant de l'accréditation institutionnelle au 31 décembre 2025.

Accréditation de programmes selon la LEHE et les lois spéciales

L'accréditation de programmes selon la LEHE est facultative. Toutefois, certaines législations professionnelles peuvent en rendre l'obtention obligatoire. C'est notamment le cas dans le domaine des professions médicales et de la santé.

La Loi sur les professions médicales (LPMéd) stipule que toute filière universitaire menant à un diplôme fédéral en médecine humaine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, pharmacie ou chiropratique doit être accréditée selon les exigences de la LEHE et de la LPMéd.

La Loi sur les professions de la santé (LPSan) stipule que toute filière de formation des hautes écoles spécialisées (HES) dans les domaines suivants : soins infirmiers, physiothérapie, ergothérapie, sage-femme, nutrition et diététique, optométrie, et ostéopathie soit accréditée.

L'annexe I présente les décisions d'accréditation de programmes selon la LEHE, prises par le CSA en 2025, ainsi que la liste de tous les programmes accrédités au 31 décembre 2025.

L'annexe II présente les décisions d'accréditation de programmes selon la LEHE et la LPMéd prises par le CSA en 2025 ainsi que la liste de tous les programmes accrédités au 31 décembre 2025.

L'annexe III présente les décisions d'accréditation de programmes selon la LEHE et la LPSan prises par le CSA en 2025, ainsi que la liste de tous les programmes accrédités au 31 décembre 2025.

2.2 Reconnaissance d'agences d'accréditation

Le CSA exerce sa compétence en reconnaissant des agences d'accréditation suisses et internationales, et en leur conférant le droit de mener des procédures d'accréditation conformément à la LEHE. Selon l'étendue de leur reconnaissance, ces agences peuvent être autorisées à mener des procédures d'accréditation institutionnelle, d'accréditation de programmes, ou les deux.

Conformément aux directives de l'ordonnance sur la reconnaissance des agences pour les procédures d'accréditation selon la LEHE, le CSA procède à l'évaluation de la conformité des personnes désignées en tant qu'experts. Ces experts sont mandatés par les agences pour constituer des groupes d'experts dans le cadre des procédures d'accréditation institutionnelle.

Le tableau ci-dessous présente les agences actuellement reconnues, ainsi que les dates auxquelles elles devront déposer une demande de renouvellement de leur reconnaissance.

Agence	Siège	Reconnue jusqu'au
AAQ Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité	Suisse	Automatiquement reconnue par la LEHE
ACQUIN Akkreditierungs-, Zertifizierungs- und Qualitätssicherungs-Institut	Allemagne	31.12.2029
AHPGS Agentur im Bereich Gesundheit und Soziales	Allemagne	24.06.2026
AQ Austria Agentur für Qualitätssicherung und Akkreditierung	Autriche	31.12.2029
EVALAG Evaluationsagentur Baden-Württemberg	Allemagne	25.03.2026
FIBAA Foundation for International Business Administration Accreditation	Allemagne avec succursale en Suisse	23.09.2026

L'annexe IV détaille, pour chaque agence reconnue par le CSA, le type de procédure d'accréditation qu'elle est autorisée à conduire.

2.3 Assurance qualité des procédures menées par l'AAQ

La Commission AAQ est l'autorité décisionnelle pour les procédures menées par l'AAQ pour le compte de tiers, conformément à la convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles.

Dans ce cadre, la Commission AAQ exerce différentes tâches qui varient en fonction de la nature des procédures concernées. La seule tâche qu'elle assume de manière transversale pour l'ensemble des procédures de l'AAQ est l'examen et la validation de la composition des groupes d'experts. Selon le type de procédure, elle peut également être amenée à approuver des normes, des lignes directrices d'accréditation ou d'évaluation, ainsi qu'à statuer sur la validation de rapports d'évaluation externes. Elle désigne également la Commission de réexamen AAQ, chargée d'examiner les demandes émanant des établissements d'enseignement nationaux et étrangers directement concernés par les procédures d'assurance qualité conduites par l'AAQ.

Procédures menées en dehors du cadre de la LEHE

Les procédures menées en dehors du cadre de la LEHE se répartissent en deux catégories : les procédures institutionnelles et les procédures liées aux programmes.

Les procédures institutionnelles comprennent notamment les procédures d'accréditation de système, ainsi que les contrôles qualité et les évaluations. Les procédures relatives aux programmes menés en dehors du cadre de la LEHE se résument à des évaluations.

L'accréditation de système vise à examiner le système interne d'assurance qualité d'une haute école allemande dans le domaine de l'enseignement. En tant qu'agence reconnue en Allemagne, l'AAQ vérifie que l'ensemble des processus et structures essentiels à l'enseignement et aux études répondent aux critères du Conseil allemand d'accréditation.

Les contrôles de qualité (quality audits) portent sur le système interne d'assurance qualité d'une haute école autrichienne. L'AAQ mène ces procédures sur la base de la législation autrichienne en matière d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (HS-QSG), qui prévoit une certification obligatoire du système de gestion de la qualité.

Le label EUR-ACE® est un système d'accréditation qui impose des standards reconnus permettant d'évaluer des programmes d'études en ingénierie de haute qualité en Europe et au-delà. Il est délivré par une agence autorisée en la matière, comme l'AAQ, à une haute école, pour chaque filière d'ingénierie ayant mené avec succès une procédure d'accréditation en la matière. Ce certificat atteste de la conformité du programme aux exigences requises pour la formation des ingénieurs. Dans ce contexte, la Commission AAQ a décerné le label EUR-ACE® à deux filières d'ingénierie suisses en 2025, reconnaissant ainsi leur conformité aux normes internationales de qualité et d'excellence.

Les évaluations concernent des institutions ou des programmes d'études et sont réalisées sur la base de standards de qualité reconnus. Ces procédures sont volontaires et ne débouchent pas sur une décision d'accréditation.

On distingue deux autres types de procédures relatives aux programmes : d'une part, les procédures d'accréditation de la formation postgraduée dans les professions médicales universitaires conformément à la LPMéd, et d'autre part, les procédures d'accréditation des filières de formation postgraduées en psychologie selon la LPSy. Pour ces deux catégories de procédures, l'autorité décisionnelle est le DFI. Le CSA, agissant en tant que Commission AAQ, se limite à l'approbation des rapports d'évaluation externes.

Les activités du CSA dans sa fonction de Commission AAQ sont présentées à l'annexe V, classées par type de procédure et par étape interne du processus.

2.4 Jubilé 2025

En 2025, le CSA a fêté ses dix ans. À cette occasion, un événement commémoratif s'est tenu le 19 septembre à Berne, réunissant de nombreux acteurs clés du monde de la formation et de l'assurance qualité. Cinq personnalités de renom ont participé à une table ronde consacrée aux enjeux actuels et futurs de l'accréditation dans l'enseignement supérieur : Juan-Francisco Perellon (Haute école hôtelière de Lausanne), Luciana Vaccaro (présidente de swissuniversities), Julia Bogdan (co-présidente de l'UNES), et Doris Herrmann (vice-présidente de l'ENQA). Thomas Jørgensen (directeur des politiques publiques de l'EUA) a conclu le jubilé en animant une session interactive invitant les participants à imaginer l'assurance qualité de demain.

Le jubilé s'est conclu par un apéritif dînatoire convivial, qui a offert aux participants un moment privilégié de rencontre et de discussion. Ce jubilé a été l'occasion de revenir sur une décennie d'engagement en faveur de la qualité du paysage suisse des hautes écoles, tout en ouvrant des perspectives sur les futurs développements du système.

2.5 Affaires juridiques

À la fin de l'exercice 2025, aucune affaire juridique des années précédentes n'était encore pendante. Toutefois, un recours a été porté devant le Tribunal administratif fédéral à l'encontre d'une décision de retrait d'accréditation rendue par le CSA au cours de l'année. Ce recours s'inscrit dans le cadre des voies de droit prévues par la LEHE et témoigne du rôle juridico-administratif du CSA dans la mise en œuvre de la loi. À la fin de l'exercice 2025, la procédure était toujours en cours et n'avait pas encore abouti à une décision. Aucune conséquence juridique n'était dès lors à constater au 31 décembre 2025, même si les frais juridiques afférents au recours ont été pris en compte dans l'exercice comptable.

Dans ce contexte, le CSA a décidé de renforcer sa stratégie de gestion des risques avec l'appui d'une conseillère juridique spécialisée dans le droit des hautes écoles. Cette démarche vise à assurer un accompagnement proactif et ciblé face à la complexification croissante de certains dossiers d'accréditation. Elle reflète également la maturation du système d'accréditation selon la LEHE, dans la mesure où le CSA est désormais amené à traiter des questions d'interprétation juridique et des enjeux juridiques liés à la diversification et à la complexité accrue de l'offre des hautes écoles.

2.6 Affaires statutaires

Compte de résultat 2025

En 2025, les contributions de la Confédération et des cantons se sont élevées à CHF 496'600, soit une légère diminution de 0.5 % par rapport à l'année précédente. Les émoluments facturés par le CSA aux agences étrangères reconnues, pour les décisions prises au cours de l'exercice en question, se sont montés à CHF 5'900, soit une baisse de 51% par rapport à 2024.

Les charges du CSA se sont élevées à CHF 485'203 durant l'exercice, soit une augmentation de 11 % (CHF 47'832) par rapport à l'année précédente, tout en restant inférieures au budget de CHF 16'397. Les charges de personnel, qui s'élèvent à CHF 415'579, affichent une hausse modérée de CHF 10'779 (+2,66 %). Les autres charges d'exploitation s'élèvent à CHF 46'689, en nette augmentation de 83% (CHF 21'186) par rapport à l'exercice précédent.

Enfin, les charges directes se sont élevées à CHF 22'051, contre CHF 6'549 en 2024, soit une progression de 237%. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation significative des frais juridiques, due à la complexité accrue des dossiers traités par le CSA.

Bilan au 31 décembre 2025

Sur la base de la décision de la CSHE du 5 juin 2018, le CSA a la possibilité de constituer une réserve pouvant atteindre 10% de la contribution financière de la CSHE. Une provision de CHF 20'000 a par ailleurs été constituée pour couvrir les frais liés à un recours introduit en 2025 devant le Tribunal administratif fédéral.

La dette envers la Confédération et les cantons s'élève désormais à CHF 64'212. Ce montant intègre les remboursements de CHF 17'297 à la Confédération et aux cantons, comptabilisés dans le compte de résultat de 2025, ainsi que le remboursement de CHF 93'829 aux cantons, provenant du compte de résultat de 2024.

Veille sur l'AAQ

Le CSA veille sur l'AAQ en parallèle à ses activités d'instance d'accréditation. Dans ce cadre, il a approuvé les comptes de l'année 2025, le rapport stratégique de la même année, ainsi que la stratégie pour l'année 2026 et le budget de l'année 2027, qu'il a transmis à la CSHE. Dans le cadre de cette mission, le CSA a également nommé la Dre Beatrice Windlin nouvelle directrice de l'AAQ, avec l'aval de la CSHE, à compter du 1er juin 2026. Cette nomination est intervenue à l'issue d'une procédure ouverte et compétitive au cours de laquelle plus de 70 candidatures ont été examinées. Elle fait suite au départ à la retraite du Dr Christoph Grolimund, qui a dirigé l'agence pendant près de quinze ans. L'élection de la Dre Windlin s'inscrit dans la continuité du renforcement de l'assurance qualité dans le paysage suisse des hautes écoles.

	31.12.2025 (en CHF)	31.12.2024 (en CHF)
Actifs	154'243	162'498
Actifs circulants	154'243	162'498
Liquidités	150'564	157'031
Créances	0	5'000
Actifs transitoires	3'678	467
Passifs	154'243	162'498
Capitaux étrangers	109'243	117'498
Passifs à court terme	12'031	584
Dette envers la Confédération et les cantons	64'212	101'414
Passifs transitoires	13'000	15'500
Provision pour charges juridiques	20'000	0
Compensation du bilan	45'000	45'000
Réserve	45'000	45'000
Résultat annuel	0	0

Compte de résultat 2025

	Budget 2025 (en CHF)	Résultat 2025 (en CHF)	Résultat 2024 (en CHF)
Résultat annuel	0	0	0
Produits	501'600	485'203	437'371
Contribution financière de la Confédération et des cantons	496'600	496'600	499'100
Émoluments	5'000	5'900	12'100
Remboursements à la Confédération et aux cantons	0	-17'297	-93'829
Charges	501'600	485'203	437'371
Charges de personnel	461'600	415'579	404'800
Charges directes	30'00	22'051	6'549
Autres charges d'exploitation	10'000	46'690	25'504
Résultat financier	0	883	517

Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision

an die Mitglieder der Schweizerischen Hochschulkonferenz als Hochschulrat

Als Revisionsstelle haben wir gemäss Artikel 8 Absatz 3 der Vereinbarung zwischen dem Bund und den Kantonen über die Zusammenarbeit im Hochschulbereich (SR 414.205) die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) des Schweizerischen Akkreditierungsrates (SAR) für das am 31. Dezember 2025 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsstelle des SAR verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Organisation vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung und die Kostentragung nicht dem schweizerischen Gesetz und der Vereinbarung zwischen dem Bund und den Kantonen über die Zusammenarbeit im Hochschulbereich (ZSAV-HS) entsprechen.

Bern, 26. März 2026

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE

 Köhli Martin OMQKGC
26.03.2026
Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Martin Köhli
Leitender Revisor
Zugelassener Revisionsexperte

 Roschi Marco FWU1L
26.03.2026
Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Marco Roschi
Zugelassener Revisionsexperte

Beilagen:

Jahresrechnung bestehend aus Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang

Les informations ci-dessous portent sur la situation au 31 décembre 2025. Le site Internet du CSA (www.akkreditierungsrat.ch/fr) est régulièrement actualisé et rend compte des changements intervenant en la matière.

Présidence

Dr Markus Hodel, président (20%)
Pr Dr Jean-Philippe Ansermet, vice-président (10%)
Pr Dre Daniela Freisler-Mühlemann, vice-présidente (10%)

Séances 2025:

*19 février 2025; 21 mai 2025;
20 août 2025; 12 novembre 2025*

Retraite de la Présidence:

20 au 22 août 2025

Membres

Pr Dr Jean-Philippe Ansermet
MA Francesco Bee
Pr Dre Katharina Boele-Woelki
Pr Xavier Bouvier
Lic. rel. int. Carla Duss
Pr Dre Daniela Freisler-Mühlemann
Dr Markus Hodel
MSc Maria Kelo
Dr René Lenggenhager
Pr Dre Christine Musselin
Pr Dr Alberto Piatti
Pr Dre Martine Rahier
Pr Dre Gabriele Siegert
Pr Dre Anita Tabacco
Pr Dr Jean-Robert Tyran

Séances 2025:

*21 mars 2025; 20 juin 2025;
19 septembre 2025; 12 décembre 2025*

*La Journée de réflexion a eu lieu le
11 décembre 2025*

Secrétariat

MA Sonia Barbosa, Responsable du secrétariat (100%)
BSc Silvia Arruzza, Assistante (80%)

Conseil juridique

Me Maurice Ruckstuhl, jusqu'au 30 août 2025 (sur mandat)
Dre iur. Me Esther Zysset, depuis le 1^{er} octobre 2025 (sur mandat)

Annexe I.	Accréditation selon la LEHE	16
Annexe II.	Accréditation selon la LEHE et la LPMéd	19
Annexe III.	Accréditation selon la LEHE et la LPSan	20
Annexe IV.	Agences d'accréditation reconnues	21
Annexe V.	Activités du CSA en tant que Commission AAQ, en 2025	22

5. Conseil suisse d'accréditation

6. Annexes

Campus Ludes	21.03.2025
American Institute of Applied Sciences in Switzerland	19.09.2025
Lake Lucerne Institute	12.12.2025

Annexe I. Accréditation selon la LEHE

Hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles ayant été admises à la procédure d'accréditation institutionnelle su

Fachhochschule Graubünden	20.06.2025
Glion Institute of Higher Education	20.06.2025
Haute école pédagogique du Canton de Vaud	12.12.2025

sens de l'Ordonnance d'accréditation LEHE en 2025 :

Kalaidos Fachhochschule	21.03.2025
Haute école pédagogique du Valais	21.03.2025
Theologische Hochschule Chur	20.06.2025
Haute école pédagogique de Fribourg	20.06.2025
SBS Swiss Business School	20.06.2025
Franklin University Institute	19.09.2025
Ostschweizer Fachhochschule	19.09.2025
César Ritz Colleges Switzerland	19.09.2025
Haute école fédérale en formation professionnelle	19.09.2025
Pädagogische Hochschule Schaffhausen	19.09.2025
Hochschulinstitut Schaffhausen	12.12.2025
Hochschule für Logopädie Ostschweiz	12.12.2025

Hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles ayant obtenu l'accréditation institutionnelle au sens de la LEHE en 2025 :

Hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles

Haute école spécialisée de Suisse occidentale	27.09.2019
Hochschule Luzern	27.09.2019
Pädagogische Hochschule Schwyz	27.09.2019
Pädagogische Hochschule St. Gallen	06.12.2019
Pädagogische Hochschule Graubünden	27.03.2020
Fachhochschule Nordwestschweiz	26.06.2020
FernUni Schweiz	25.09.2020
Graduate Institute of International and Development Studies	18.12.2020
Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	26.03.2021
Pädagogische Hochschule Zürich	26.03.2021
Scuola universitaria professionale della Svizzera Italiana	25.06.2021
Université de Lausanne	24.09.2021
Eidgenössische Technische Hochschule Zürich	24.09.2021
Haute école pédagogique BEJUNE	24.09.2021
Pädagogische Hochschule Thurgau	24.09.2021
Pädagogische Hochschule Zug	24.09.2021
Swiss Business School	24.09.2021
Universität Bern	24.09.2021
Universität Luzern	24.09.2021
Université de Neuchâtel	17.12.2021
Franklin University Institute Switzerland	17.12.2021
Haute école pédagogique Valais	17.12.2021
Universität Zürich	17.12.2021
Zürcher Hochschule der Künste	25.03.2022
Università della Svizzera italiana	25.03.2022
Université de Fribourg	25.03.2022
Université de Genève	25.03.2022
Universität St. Gallen	25.03.2022
IVP NMS	25.03.2022
Pädagogische Hochschule Schaffhausen	25.03.2022
Swiss TCM Academy	25.03.2022
Pädagogische Hochschule Graubünden	24.06.2022
Hochschulinstitut Schaffhausen	24.06.2022
Universität Liechtenstein*	23.09.2022
Hochschule für Logopädie Ostschweiz	23.09.2022
Kalaidos Fachhochschule Schweiz	23.09.2022
STH Basel. Universitäre Theologische Hochschule	23.09.2022
Eidgenössische Hochschule für Sport Magglingen	23.09.2022

Haute école fédérale en formation professionnelle	23.09.2022
Universität Basel	23.09.2022
Ecole polytechnique fédérale de Lausanne	23.09.2022
Haute Ecole pédagogique Fribourg	16.12.2022
International Institute for Management Development	16.12.2022
Ostschweizer Fachhochschule	16.12.2022
Swiss UMEF	16.12.2022
Theologische Hochschule Chur	16.12.2022
Hochschule für Wirtschaft Zürich	22.09.2023
Cesar Ritz Colleges Switzerland	08.12.2023
Hochschule für Heilpädagogik	08.12.2023
Berner Fachhochschule	20.09.2024
Pädagogische Hochschule Bern	20.09.2024
Pädagogische Hochschule Luzern	20.09.2024
Les Roches Global Hospitality Education	20.09.2024

*En dehors de l'Accord intercantonal universitaire 2019, l'accréditation de l'Université du Liechtenstein n'a aucun effet juridique en Suisse.

Programmes d'études ayant obtenu l'accréditation de programmes au sens de la LEHE en 2025 :

aucun

Programmes d'études disposant de l'accréditation de programmes au sens de la LEHE au 31.12.2025. L'accréditation est valable 7 ans à partir de la date de la décision :

BSc Gesundheitsförderung und Prävention	Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	22.09.2023
MSc Pflegewissenschaft	Ostschweizer Fachhochschule	21.06.2024

Annexe II. Accréditation selon la LEHE et la LPMéd

Filières d'études des professions médicales universitaires menant à l'obtention du diplôme fédéral disposant de l'accréditation de programmes au sens de la LEHE et de la LPMéd au 31.12.2025. L'accréditation est valable 7 ans à partir de la décision :

Humanmedizin	Universität Zürich	22.03.2019
Zahnmedizin	Universität Zürich	22.03.2019
Pharmazie	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich	07.06.2019
Pharmazie	Universität Basel	07.06.2019
Médecine dentaire	Université de Genève	07.06.2019
Médecine humaine	Université de Genève	07.06.2019
Pharmacie	Université de Genève	27.09.2019
Chiropraktische Medizin	Universität Zürich	26.03.2021
Humanmedizin	Université de Fribourg	17.12.2021
Pharmazie	Universität Bern	25.03.2022
Medicina umana	Università della Svizzera italiana	24.03.2023
Humanmedizin	Joint Medical Master UniLu/UZH	23.06.2023
Humanmedizin	Joint Medical Master HSG/UZH	23.06.2023
Veterinärmedizin	Vetsuisse Fakultät UZH/UNIBE	21.03.2025
Pharmazie	Universität Basel	20.06.2025
Humanmedizin	Universität Basel	12.12.2025
Zahnmedizin	Universität Basel	12.12.2025
Humanmedizin	Universität Bern	12.12.2025
Zahnmedizin	Universität Bern	12.12.2025
Médecine humaine	Université de Lausanne	12.12.2025

Filières ayant satisfait aux charges pour l'accréditation des programmes conformément à la LEHE et à la LPMéd en 2025 :

Medicina umana	Università della Svizzera italiana	20.06.2025
----------------	------------------------------------	------------

Annexe III. Accréditation selon la LEHE et la LPSan

Filières d'études des professions de la santé menant à l'obtention d'un diplôme fédéral, ayant obtenu l'accréditation de programmes au sens de la LEHE et de la LPSan en 2025 :

MSc Ostéopathie	Haute école spécialisée de Suisse occidentale	19.09.2025
-----------------	---	------------

Filières d'études des professions de la santé menant à l'obtention d'un diplôme fédéral disposant de l'accréditation de programmes au sens de la LEHE et de la LPSan au 31.12.2025. L'accréditation est valable 7 ans à partir de la décision :

BSc Ernährung und Diätetik	SUPSI (FFHS)	24.06.2022
BSc Pflege	Berner Fachhochschule	21.06.2024
BSc Physiotherapie	Berner Fachhochschule	21.06.2024
BSc Hebamme	Berner Fachhochschule	21.06.2024
BSc Physiotherapie	Ostschweizer Fachhochschule	21.06.2024
BSc Pflege	Ostschweizer Fachhochschule	21.06.2024
BSc Ergotherapie	Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	13.12.2024
BSc Hebamme	Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	13.12.2024
BSc Pflege	Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	13.12.2024
BSc Physiotherapie	Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	13.12.2024

Filières ayant satisfait aux charges pour l'accréditation des programmes conformément à la LEHE et à la LPSan en 2025 :

BSc Pflege	Ostschweizer Fachhochschule	12.12.2025
BSc Physiotherapie	Ostschweizer Fachhochschule	12.12.2025

Annexe IV. Agences d'accréditation reconnues

Agences d'accréditation disposant de la reconnaissance pour mener les procédures institutionnelles et/ou de programmes au sens de la LEHE au 31.12.2025. La reconnaissance est valable à partir de la date de décision :

AAQ	Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité	Reconnue par la LEHE	Accréditation institutionnelle Accréditation de programmes
ACQUIN	Akkreditierungs-, Zertifizierungs- und Qualitätssicherungs-Institut	13.12.2024	Accréditation institutionnelle Accréditation de programmes
AHPGS	Akkreditierungsagentur im Bereich Gesundheit und Soziales	25.06.2021	Accréditation institutionnelle Accréditation de programmes
AQ Austria	Agentur für Qualitätssicherung und Akkreditierung Austria	13.12.2024	Accréditation institutionnelle
EVALAG	Evaluationsagentur Baden-Württemberg	26.03.2021	Accréditation institutionnelle Accréditation de programmes
FIBAA	Foundation for International Business Administration Accreditation	24.09.2021	Accréditation institutionnelle

Annexe V. Activités du CSA en tant que Commission AAQ, en 2025

Prises de position au sujet des listes d'experts potentiels pour les procédures d'accréditation institutionnelle au sens de la LEHE, menées par l'AAQ :

Hochschule Luzern
Pädagogische Hochschule Graubünden
Swiss School of Business and Management Geneva
Pädagogische Hochschule Schwyz
Fachhochschule Nordwestschweiz
FernUni Schweiz
Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften

Prises de position au sujet des listes d'experts potentiels pour les procédures d'accréditation de programmes au sens de la LEHE et de la LPMéd, menées par l'AAQ :

Médecine dentaire	Université de Genève
Pharmazie	Universität Basel
Pharmaceutical Sciences	Université de Genève

Prises de position au sujet des listes d'experts potentiels pour les procédures d'accréditation de programmes au sens de la LEHE et de la LPSan, menées par l'AAQ :

BSc Ergothérapie	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
BSc Optometrie	Fachhochschule Nordwestschweiz
BSc Soins infirmiers	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
BSc Nutrition et diététique	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
BSc Fisioterapia	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
BSc Ergoterapia	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
BSc Cure infermieristiche	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
BSc Physiothérapie	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
BSc Physiothérapie (Landquart)	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
BSc Sage-femme	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
BSc Pflege	Hochschule Luzern

Prises de position au sujet d’une liste d’experts potentiels pour une procédure d’accréditation de programmes ou d’évaluation menés par l’AAQ :

MSc Pedagogia Specializzata et didattica inclusiva	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
--	--

Décisions d’accréditation de système en Allemagne :

Universität Münster
Leitfaden Systemakkreditierung Deutschland

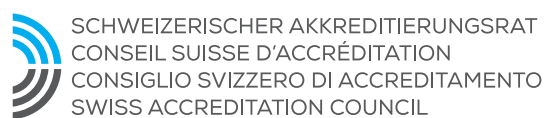
Approbation des rapports d’évaluations externes relatif à un audit qualité selon la législation autrichienne (HS-QSQ) :

Johannes Kepler Universität Linz
Technische Universität Wien

Approbation des rapports d’évaluations externes dans le cadre du format « évaluation » menées par l’AAQ :

Analyse thématique et rapport de synthèse sur la formation médicale		
Évaluation intermédiaire sur la réaccréditation		
BSc Génie civil	Label EUR-ACE®	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
MSc Engineering HES-SO	Label EUR-ACE®	Haute école spécialisée de Suisse occidentale

Conseil suisse d'accréditation
Schwanengasse 9
Case postale
CH-3001 Berne



www.akkreditierungsrat.ch
